
Date de Convocation

06/05/2024

Date d’Affichage

06/05/2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 12

Votants 16

OBJET :

**Délibération portant
mise à jour du tableau
des emplois suite à
avancement de grade**

L’an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Anne
SEILLE, Xavier GIRARD, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE,
Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Emilie
VANDERBAUWEDE, Anne DAMIE, Rénald DUREUX, Aurore
PENNORS

Absent ayant donné procuration : Olivier DUBREUCQ, Gilles
RONSE, Valérie DEVENDEVILLE, Emmanuelle AUMARD

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS

Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Le Maire rappelle à l’assemblée :

Conformément à l’article L. 313-1 du code général de la
fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou
établissement sont créés par l’organe délibérant de la
collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc à l’assemblée délibérante, compte tenu des
nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin
de permettre la nomination de l’agent inscrit au tableau
d’avancement de grade établi pour l’année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la
suppression de l’emploi d’origine, et la création de l’emploi
correspondant au grade d’avancement.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l’assemblée :

- la **suppression** d’un emploi d’adjoint d’animation, à
temps non complet (30h hebdomadaires).

- la **création** d’un emploi d’adjoint d’animation principal
de 2^{ème} classe à temps non complet (30h hebdomadaires).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Décide :

D’adopter la modification du tableau des emplois ainsi
proposée, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de
l’agent nommé dans l’emploi seront inscrits au budget.

Adopté : à l’unanimité des présents

Secrétaire de séance

Aurore PENNORS



Fait et délibéré à Ennevelin,
le 14 mai 2024,
Le Maire d’Ennevelin,
Michel DUPONT

